

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA

**COMMISSION SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE
ET DE L'AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS**

Région des Laurentides

Par
**LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
THÉRÈSE-DE BLAINVILLE (CCITB)**

Juin 2007

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
1. État de la situation	4
2. Soutien à l'entrepreneuriat.....	4
3. Réorientation de la structure industrielle vers davantage de création de valeur	5
4. Valorisation du développement d'une main-d'œuvre plus disponible et mieux adaptée aux besoins des entreprises.....	6
5. Appui à l'exploitation de notre potentiel énergétique en tant que levier économique, tout en améliorant notre efficacité énergétique	7
6. Transformation de l'appareil gouvernemental.	8
7. Dynamisation du potentiel d'innovation.....	8
8. Apport des investissements étrangers et partenariats commerciaux stratégiques	9
Conclusion	11

Introduction

L'agroalimentaire, malgré les caractéristiques structurelles qui lui sont propres, et en dépit de facteurs conjoncturels particulièrement agressants, doit affronter les mêmes défis que la plupart des industries de l'économie québécoise.

Pour maintenir et accroître son dynamisme, l'agroalimentaire, comme l'ensemble de l'économie québécoise devra, dans l'avenir, faire des efforts considérables: la perte de l'avantage sur les prix avec l'appréciation du dollar canadien et la concurrence des pays en émergence, la question démographique, l'impasse des finances publiques, la tendance au déplacement de la richesse vers l'ouest, l'intensification de la globalisation, la mondialisation de l'information et du savoir, l'impératif de la compétitivité fiscale, l'accélération de la course à l'innovation et la pénurie de relève, sont autant de facteurs rappelant l'urgence de prendre toutes les mesures favorables au développement économique.

La MRC Thérèse-De Blainville comptant un grand nombre d'entreprises dans le secteur agroalimentaire, c'est avec l'objectif de créer les conditions permettant à ce secteur d'atteindre son plein potentiel de création de richesse que la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville (CCITB) vous soumet les résultats de sa réflexion.

La Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville est un réseau de gens d'affaires qui regroupe les entreprises les plus dynamiques de son milieu. Elle stimule les échanges entre ses membres et a pour mission de favoriser le développement économique et social par son rôle de catalyseur auprès des entreprises régionales. Par l'exercice de son leadership et son esprit de concertation, elle assure le maintien des conditions socio-économiques propices à la croissance des affaires. Grâce à son potentiel de représentation et d'action, elle assure la promotion des intérêts de ses membres.

Elle est un organisme à but non lucratif qui regroupe plus de 470 partenaires et entreprises et qui dessert les villes de Blainville, Boisbriand, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Thérèse et Rosemère. Très impliquée dans son milieu et ayant à cœur un développement économique global pour sa région, elle collabore dans des projets régionaux sur des enjeux spécifiques en partenariat avec les autres chambres de commerce, les organismes et les entreprises des Laurentides.

1. État de la situation

L'industrie agroalimentaire des Laurentides s'est fixée comme défi de développer de nouveaux marchés. Avec l'accroissement de la population et l'augmentation du tourisme, les ventes de gros et de détail de l'agroalimentaire augmenteront, tout comme les secteurs de la restauration et de la vente au détail qui prendront de l'expansion. Ceci se traduit aussi par une augmentation de la concurrence.

Dans ce créneau, la région des Laurentides est reconnue comme un associé déterminant à la Montérégie qui est considérée comme le leader du secteur bioalimentaire. Ce créneau a émergé à la suite du développement récent d'une grappe d'entreprises dans les Basses-Laurentides qui oeuvrent dans la deuxième et troisième transformation alimentaire. À cette fin, sont utilisés comme intrants les produits de la ferme du Québec et les produits issus d'une première transformation: fromages, viandes, sauces, etc. Ce créneau est donc générateur d'une valeur ajoutée importante.

La région des Laurentides compte 16 entreprises de fabrication de mets préparés, dont deux ont un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions de dollars. Au chapitre des emplois, ces entreprises arrivent au deuxième rang au Québec, derrière celles de l'île de Montréal (1 142 contre 2 123).

Dans les Laurentides comme ailleurs au Québec, il y a des quelques grandes entreprises faisant affaire dans la transformation et la vente au détail, mais l'industrie agroalimentaire est constituée à très forte majorité de PME, confrontées à certains défis dont une faible marge bénéficiaire, un accès limité au capital de démarrage, des difficultés à investir dans l'innovation, une complexité et un coût élevé associé à la réglementation.

2. Soutien à l'entrepreneuriat

De façon à cultiver l'entrepreneuriat et afin d'améliorer la compétitivité des entreprises dans le domaine de l'agriculture et de la transformation agroalimentaire, la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville préconise l'allègement et la modernisation de la fiscalité afin de diminuer le fardeau de ces entreprises. Après l'élimination de la taxe sur le capital, il est désormais nécessaire de ramener le fardeau fiscal à la moyenne canadienne. De plus afin d'améliorer la compétitivité des entreprises de l'agroalimentaire, des mesures fiscales, spécifiques à ces PME, principalement sous forme de crédits d'impôt pour les dépenses destinées à bonifier la chaîne de valeur seraient sans aucun doute gage de succès pour l'avenir. Ainsi, des crédits d'impôt pour l'innovation en nouveaux procédés et nouvelles technologies, la formation en entreprise, la mise en marché et la promotion de nouveaux produits tant sur les

marchés québécois qu'extérieur et l'expansion des capacités de production grâce à des règles efficaces d'amortissement accéléré seraient des mesures efficaces et favorables au développement de l'agroalimentaire.

En appui aux recommandations de la Fédération des chambres de commerce du Québec, la CCITB recommande de confier au Secrétariat à la Déréglementation le mandat de superviser, dans les différents ministères concernés, un exercice approfondi de réduction de la réglementation et du fardeau administratif affectant les entreprises agroalimentaires. Évidemment, ce mandat devra se réaliser en partenariat avec le milieu des affaires de façon à recentrer efficacement la réglementation sur les missions fondamentales de l'État soit la santé, la sécurité, la salubrité et l'environnement et ainsi alléger la réglementation commerciale notamment en révisant les règles d'approvisionnement en matières premières, les règles de mise en marché en ce qui a trait à l'étiquetage, le contenant, la coloration et la dénomination. Les entreprises de la transformation agroalimentaire devront être consultées de façon continue dans la définition et l'application de la réglementation pour être en mesure de bien évaluer les conséquences de la politique de tarification. Une harmonisation des normes et des règles avec le gouvernement du Canada est également souhaitable.

3. Réorientation de la structure industrielle vers davantage de création de valeur

Avec l'accentuation de la concurrence internationale et l'avènement de nouveaux pays producteurs de matières premières et de produits transformés, il s'avère de plus en plus difficile de maintenir les protections traditionnelles. Afin de mieux performer, l'industrie devra resserrer les liens d'affaires entre les différents maillons de la chaîne de valeur. Notamment en ce qui a trait aux liens fournisseurs-clients entre les entreprises de production, de transformation et de distribution.

Des opportunités sont encore inexploitées en ce qui concerne les activités à plus grande valeur ajoutée et à fort potentiel de croissance telles que les nouvelles technologies du vivant, les produits d'appellation réservée et l'agrotourisme qui demeure sous-développé.

Le développement et la promotion d'une image de marque québécoise pour l'ensemble de l'industrie doivent devenir une priorité. Cette image de marque devra tenir compte des forces des entreprises leaders qui fabriquent des produits sécuritaires dans le respect des règles du développement durable, un atout sur les marchés internationaux. Sur le marché québécois, une vaste campagne d'information et de promotion concernant les produits fabriqués au Québec;

financée conjointement par le gouvernement du Québec et les entreprises de la filière agroalimentaire permettrait d'accroître la notoriété des logos d'Aliments du Québec afin de créer davantage de fidélité chez les consommateurs québécois envers les produits d'ici.

Il est nécessaire de mettre en place un plan de diversification du secteur qui pourrait s'articuler autour de :

- L'appui aux entreprises leaders de taille internationale, en concurrence sur les marchés des produits de masse
- L'exploitation des marchés de créneaux sur les marchés québécois, canadiens ou internationaux (produits régionaux, de niche, d'appellation...)
- Le développement d'activités reliées aux biotechnologies
- L'exploitation de la multifonctionnalité des régions et des milieux ruraux (récréotourisme, villégiature, forêts).

4. Valorisation du développement d'une main-d'œuvre plus disponible et mieux adaptée aux besoins des entreprises

La diversité des activités et la rapidité des changements technologiques rendent rapidement désuète la formation dispensée dans les institutions d'enseignement, spécialisées en agroalimentaire. De plus, les exigences physiques reliées à certaines tâches et les taux de rémunération relativement faibles rendent le recrutement difficile dans certaines entreprises du le secteur agricole et agroalimentaire. Malheureusement, le recours sur une base permanente à la main-d'œuvre professionnelle qualifiée nécessaire pour relever les défis technologiques est hors de portée de plusieurs entreprises de plus petite taille. Le défi est d'autant plus grand que selon les perspectives professionnelles 2005-2009 du marché du travail d'Emploi-Québec pour la région des Laurentides, la population de la région aura à combler 53 000 nouveaux emplois au cours de cette période. Cela entraînera un déplacement important de la main-d'œuvre et aura pour effet d'augmenter le taux de roulement dans les entreprises. Les difficultés de recrutement se font déjà sentir.

C'est pourquoi des mesures fiscales appropriées encourageant la formation en entreprises seront requises pour améliorer l'adéquation entre les connaissances techniques et professionnelles de la main-d'œuvre et les besoins des entreprises. La réalisation de ces activités de formation exigera la collaboration des institutions de formation professionnelle des milieux concernés.

Pour réduire les difficultés de recrutement rencontrées par des entreprises de production et de transformation, il est essentiel de maintenir des programmes de

recrutement de travailleurs immigrants et de réaliser des campagnes annuelles d'information sur les possibilités d'emploi offertes par l'industrie agroalimentaire, auprès de la clientèle scolaire de niveau secondaire.

La Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville collabore d'ailleurs depuis trois ans avec Service Canada et Emploi Québec pour mettre sur pied des tournées de valorisation des métiers dans le secteur agroalimentaire. À ce jour, ce sont 240 étudiants qui ont eu l'opportunité de visiter diverses entreprises du secteur et un des centres de formation qui y est associé. Ces tournées sont très appréciées des milieux scolaires et des entreprises puisqu'elles permettent de faire connaître les divers métiers et emplois disponibles pour les jeunes et méritent d'être reconduits et accessibles à un plus grand nombre de jeunes de différents milieux.

Par ailleurs, pour faciliter l'accès aux ressources professionnelles et technologiques, la formule des clubs de service-conseil, présentement offerte aux producteurs agricoles, devrait être étendue aux PME faisant affaires avec l'industrie de la transformation alimentaire.

5. Appui à l'exploitation de notre potentiel énergétique en tant que levier économique, tout en améliorant notre efficacité énergétique

Les entreprises du secteur agroalimentaire sont de grands consommateurs d'énergie. Néanmoins, l'efficacité énergétique peut y être améliorée de façon significative.

L'appui, par des crédits d'impôt, aux projets-pilotes d'amélioration de l'efficacité énergétique, comme ceux déjà amorcés dans certaines entreprises de transformation et de distribution au détail doit être élargi. Par ailleurs, le programme d'efficacité énergétique qu'Hydro-Québec offre aux entreprises de transformation et de distribution d'aliments doit être maintenu. Ce dernier permet aux entreprises d'innover et de réduire leurs coûts de production dans une vision de développement durable. À titre d'exemples, Les Brasseurs du Nord, une micro brasserie de Blainville, ont tout récemment agrandi leur usine. Cette nouvelle construction a été bâtie en incluant des éléments écoénergétiques. Par exemple, un mur solaire permet de chauffer l'usine, un système géothermique permet de refroidir l'eau de brassage et alimente la climatisation et l'énergie utilisée pour les compresseurs de réfrigération est récupérée pour chauffer l'air de l'usine. Les Supermarchés IGA Daigle, lors de la construction de leur quatrième magasin, ont bénéficié des conseils d'expert en efficacité énergétique d'Hydro-Québec, ce qui leur permet désormais d'économiser des sommes importantes et de réduire leur consommation d'énergie. Ces exemples sont éloquentes et prometteurs.

6. Transformation de l'appareil gouvernemental.

La concentration des ressources financières du MAPAQ dans le soutien des revenus des producteurs agricoles et la faiblesse des appuis à la diversification industrielle, à l'innovation technologique et au développement des marchés rend la situation plus difficile pour les entreprises du secteur de la transformation agroalimentaire. L'éparpillement de l'offre de services gouvernementaux entre les différents ministères et organismes du gouvernement du Québec ainsi qu'entre les gouvernements québécois et canadien rendent l'accès aux informations et aux programmes complexe pour les entreprises.

Le regroupement de l'offre de services des différents ministères et agences touchant l'aide aux investissements, à la formation de la main-d'œuvre, au développement des marchés intérieur et extérieur, en particulier ceux du MAPAQ, du MDEIE, du MAMR et de leurs organismes (Financière agricole, SGF, Investissement Québec) seraient certainement des plus facilitant pour les entreprises. De plus, un resserrement des mécanismes de collaboration fédérale provinciale entre les ministères et les organismes impliqués dans le développement de l'industrie agroalimentaire tel que la réglementation assurant la salubrité et la sécurité, la formation de la main-d'œuvre, l'appui aux investissements, le soutien à l'innovation et à la diversification, le développement des marchés et les accords de commerce international est souhaitable et favoriserait le maintien et le développement de l'industrie.

7. Dynamisation du potentiel d'innovation

La taille restreinte des entreprises et les faibles marges bénéficiaires en vigueur dans le secteur de l'agroalimentaire réduit les investissements en ressources humaines et équipements non seulement en R&D mais aussi dans l'implantation de procédés de fabrication modernes. La complexité technologique de l'environnement d'affaires grandit avec la sophistication des procédés de transformation et de conservation ainsi que le développement des biotechnologies. Le manque de coordination des mécanismes de transfert et la multiplicité des technologies rendent difficile le transfert technologique entre les centres de formation et de recherche et les entreprises.

La CCITB pense que la politique fiscale du gouvernement du Québec en matière de R&D, généralement considérée comme incitative et efficace, devrait être adaptée aux spécificités du secteur agroalimentaire. Cette politique pourrait être révisée afin d'élargir la liste des «activités d'innovation» admissibles à des crédits fiscaux. L'implantation de procédés, la mise au point de nouveaux produits et l'amélioration de la sécurité sont des exemples d'activités qui pourraient être incluses.

De plus, des mesures pour faciliter le recours à des services professionnels, institutionnels ou collectifs devraient être mises en place. La participation des entreprises à la mise sur pied de groupements sectoriels de recherche et de mise au point technique doit également être encouragée et les mécanismes de transfert des technologies vers les entreprises agroalimentaires, doivent être rendus plus efficaces.

8. Apport des investissements étrangers et partenariats commerciaux stratégiques

La croissance et la rentabilité des entreprises de même que la nécessité de satisfaire la demande des consommateurs exigent le maintien de règles de commerce interprovincial et international fluides, stables et transparentes. La concurrence sur les marchés internationaux se resserre; les entreprises québécoises ont de plus en plus de compétiteurs, canadiens et étrangers, sur leurs marchés traditionnels comme les Etats-Unis et le Japon. De plus, on assiste à l'arrivée sur le marché québécois de produits alimentaires traditionnellement peu commercialisables tels que les produits de conserverie et les produits congelés, ce qui augmente la pression sur l'industrie.

Afin de diminuer la pression, le soutien aux entreprises exportatrices doit être accru. Les entreprises de plus grande taille présentes dans le commerce de produits de masse doivent compter, comme leurs compétiteurs étrangers, sur des programmes gouvernementaux de prospection des marchés, de garantie de crédit et de protection contre la fluctuation des monnaies. Les ressources gouvernementales doivent être mises à contribution pour identifier les possibilités d'exportation en Chine et en Europe. Les entreprises opérant dans les nouveaux créneaux de marché tels que les produits régionaux ou d'appellation et les produits issus des biotechnologies doivent bénéficier d'appuis spécifiques.

La consolidation de la présence sur le marché nord-américain est primordiale. Le réseau des attachés commerciaux spécialisés en agroalimentaire devrait être élargi et doté de moyens accrus pour l'identification des clients et l'information des entreprises. Évidemment la logistique de transport et de distribution doit être rendue plus efficace et ce, en priorité, dans le corridor New-York-Québec. Par ailleurs une prospection plus active sur les marchés du Mexique et des Antilles doit être favorisée de même et le lancement d'une campagne de promotion de l'image de marque des produits québécois dans les grandes villes américaines seraient autant d'outils favorable au développement de nouveaux marchés.

Sur la scène internationale, la politique gouvernementale favorisant la libéralisation des marchés doit être maintenue. L'imposition d'une taxe sur les

produits importés sous le prétexte qu'ils proviennent de pays n'imposant pas de normes de salubrité et de protection de l'environnement comparables à celles en vigueur au Canada ne peut être une solution envisagée. Une telle taxe serait difficilement applicable, entraînerait des hausses de coûts aux transformateurs et détaillants et serait suivie de mesures de représailles de la part des pays concernés. Le gouvernement du Québec dispose de tous les pouvoirs réglementaires nécessaires pour empêcher la vente sur son territoire, de produits ne répondant pas aux normes de fabrication et de mise en marché imposées aux entreprises au Québec. La promotion de la haute qualité des produits québécois et la sensibilisation de la clientèle à l'importance de l'achat de produits d'ici demeure l'une des solutions préconisées mais elles nécessitent des investissements majeurs qui permettront de protéger la part de marché québécois.

Conclusion

À la lumière des données recueillies et exposées, la CCITB considère que le gouvernement du Québec doit soutenir ce secteur économique des plus essentiels qu'est l'agroalimentaire. Plusieurs stratégies méritant d'être étudiées ont été mises de l'avant dans ce mémoire :

- Soutenir l'entrepreneuriat
- Réorienter la structure industrielle vers davantage de création de valeur
- Valoriser le développement d'une main-d'œuvre plus disponible et mieux adaptée aux besoins des entreprises
- Appuyer l'exploitation de notre potentiel énergétique en tant que levier économique, tout en améliorant notre efficacité énergétique
- Transformer l'appareil gouvernemental
- Dynamiser le potentiel d'innovation
- Faciliter l'apport des investissements étrangers et les partenaires commerciaux stratégiques

En mettant de l'avant des stratégies visant à accroître la compétitivité des entreprises en agroalimentaire et leur innovation, le gouvernement du Québec en sortira gagnant étant donné que ce secteur est à la base de notre économie et que plusieurs emplois dépendent de sa vigueur.